

Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 20/01/2018

Syndicat de Eaux du Val d'Azergues
M. BRUNO DUDU

183 Route de Lozanne
BP 12
69380 CHAZAY D AZERGUES

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE18-5283	Référence contrat :	LSEC13-541
Identification échantillon :	LSE1801-29056		
Nature:	Eau de distribution		
Origine :	Robinet garage CITROEN 370 route de la Tour		
Dept et commune :	69 LOZANNE		
Prélèvement :	Prélevé le 16/01/2018 à 09h35 Réceptionné le 16/01/2018 Prélevé et mesuré sur le terrain par le client SIEVA / M. COLLY Circonstances atmosphériques :Pluie		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 16/01/2018

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau	13.5	°C					
Température de l'air extérieur	8	°C					
Chlore libre sur le terrain	0.13	mg/l Cl2					
Chlore total sur le terrain	0.23	mg/l Cl2					
Analyses microbiologiques							
Microorganismes aérobies à 36°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobies à 22°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Bactéries coliformes à 36°C	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1		0	#
Escherichia coli	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0		#
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0		#
Anaérobies sulfito-réducteurs (spores)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2		0	#
Caractéristiques organoleptiques							
Odeur	0 Chlore	-	Qualitative				
Saveur	0 Chlore	-	Qualitative				
Odeur à 25 °C : seuil	N.M.	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 méth. courte			3

.../...

Edité le : 20/01/2018

Identification échantillon : LSE1801-29056

Destinataire : Syndicat de Eaux du Val d'Azergues

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Saveur à 25 °C : seuil	N.M.	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 méth. courte		3
Couleur apparente (eau brute)	< 5	mg/l Pt	Compareurs	NF EN ISO 7887		15 #
Couleur vraie (eau filtrée)	< 5	mg/l Pt	Compareurs	NF EN ISO 7887		#
Turbidité	0.12	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027		2 #
Analyses physicochimiques						
<i>Analyses physicochimiques de base</i>						
pH	8.06	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9 #
Température de mesure du pH	20.7	°C				
Conductivité électrique brute à 20°C	538	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	180	1000 #
Conductivité électrique brute à 25°C	597	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200	1100 #
TH (Titre Hydrotimétrique)	24.1	° f	Calcul à partir de Ca et Mg	Méthode interne M_EM144		#
Cations						
Ammonium	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2		0.10 #
Calcium dissous	86.3	mg/l Ca++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885		#
Magnésium dissous	6.01	mg/l Mg++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885		#
Anions						
Nitrates	9.2	mg/l NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395	50	#
Métaux						
Aluminium total	31	µg/l Al	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2		200 #
Fer total	< 10	µg/l Fe	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2		200 #
Manganèse total	< 10	µg/l Mn	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2		50 #
Plomb total	< 0.002	mg/l Pb	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	0.010	#
Plomb dissous	< 0.002	mg/l Pb	ICP/MS après filtration	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	0.010	#

Eau conforme aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.

Jerome CASTAREDE
Ingénieur de Laboratoire

